

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMUNE DU BOURG D'HEM

Séance du 12 Septembre 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-15
DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET PRINCIPAL
Réhabilitation école en logements « 2è phase »

L'an deux mille vingt deux le douze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du BOURG D'HEM régulièrement convoqué le trente et un août, s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence de M. DESCHAMPS Robert, Maire.

Étaient présents : MM. DESCHAMPS, POTHEAU, LENOBLE, FRAPPAT
M. LASNIER, BOUCHET, Mmes FEL, RAPINAT, DUPONTET, M. BATHIER.

Secrétaire de séance : Mme FEL Annie.

Le maire explique qu'il conviendrait d'augmenter les crédits prévus pour l'opération 46 « réhabilitation de l'ancienne école en logements « 2è phase ». Il propose de modifier les crédits de la façon suivante :

Intitulés des Comptes	Diminution sur Crédits déjà Alloués			Augmentation des Crédits		
	Article	Opération	Montant	Article	Opération	Montant
Dépenses imprévues Virement à la section d'invest	22		200,00	023		200,00
Total Fonctionnement dépenses			200,00			200,00
Construction				2313	46	200,00
Total Investissement dépenses						200,00
Virement de la section de fonc				021	H.O.	200,00
Total Investissement recettes						200,00

Le Conseil Municipal approuve les décisions modificatives indiquées ci-dessus

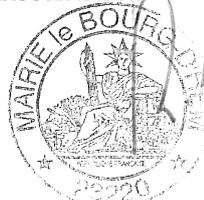
Membres	10
Présents	10
Représentés	00
Votants	10
Exprimés	10
Oui	10
Non	00

Le Maire certifie exécutoire la présente à la date du 20 septembre 2022

Le Bourg d'Hem, le 20 septembre 2022

Le Maire

Robert DESCHAMPS



Affiché le 20 septembre 2022